



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 octobre 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le huit octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 22 septembre 2024

**Étaient présents :** Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Jean-Yves MORAUX, Aurélie MORISEAU, Virginie LEGENDRE

**Étaient absent :**

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Jean-Marc CHANDEBOIS	a donné pouvoir à	Joël HAMELIN
Eric CERDAN, Roseline BAILLARD,		

**Nomination VOTEE à l'unanimité.**

### 1. Compte rendu de la réunion du 27 août 2025

Projets énergies renouvelables	4 projets présentés
Distributeur Pizzas	Reprise par KAO ; < 90 % chance de départ ; fin oct. max >
Renouvellement concession gaz	Votée délibération envoyée
Ancien mobilier espace Planckeel	A disposition (prêt) administrés, sans facturation ni suivi
Secrétariat commune	Nouveaux horaires en vigueur
Vente du terrain 1 chemin du Curé.	Compromis signé
Panneaux « Hotel, restaurant les Près »	En cours
Enfouissement réseau Télécom les Gouttiers	A l'ordre du jour
Vidéo protection les Gaillons nord	Réunion avec commune de Mortagne le 21 juin
Projets énergies renouvelables	4 projets présentés

**Compte rendu VOTEE à l'unanimité**

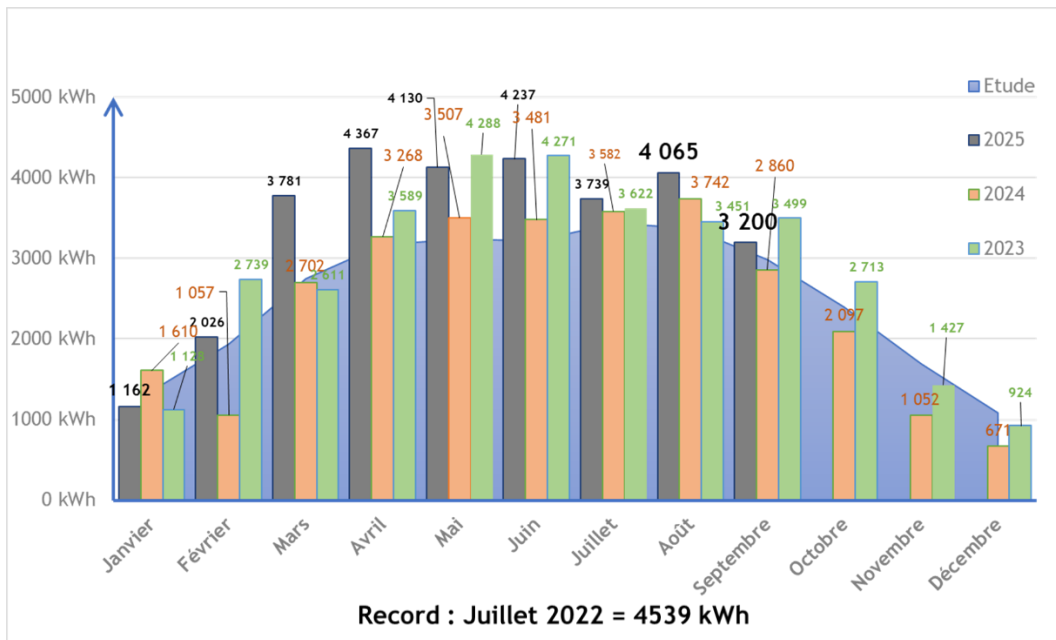
### 2. Faits Marquants

Etat civil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Naissance</li><li>• Mariages</li><li>• Décès</li></ul>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis de construire LAGOUTTE Jacques la Morlière Carport &amp; panneaux photovoltaïques</li><li>• Déclarations de travaux COINTREL Frederic Rialin Arrachage de haie</li></ul>
Divers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Site internet</li><li>• Location 13 place de la mairie logement B</li><li>• Travaux logements</li><li>• MAM ; fuite descente chasse d'eau</li></ul>

### 3. Production photovoltaïque

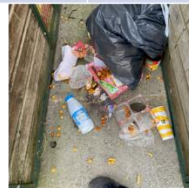


COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 octobre 2025



4. Incivisme déchets Ménagers

Nom	Résidence	Date	Aire	Remarques
Inconnu		02/09	Le Châtel	Sac au bord de route
[Redacted]	Le Bourg	17/09	Le Bourg	
Inconnu		26/09	Le Châtel	Reste barbecue
Inconnu		29/09	St Sulpice	MacDos
[Redacted]	La Minotière	01/10	St Sulpice	
[Redacted]	Le Rouimare	01/10	St Sulpice	
[Redacted]	La Minotière	07/10	St Sulpice	



Les identités sont visibles en conseil

Nous avons voté au budget la mise en place de caméras sur ces aires. Ce type d'investissement requiert une autorisation préfectorale avec passage en commission départementale sur la vide protection.

Après avoir réalisé une étude d'impact au titre le la RGPD (protection des données) notre dossier est passé en commission le 7 octobre. Une première réponse nous a été transmise (oralement) avec des précisions complémentaires à fournir.

5. Location logement B, 13 place de la mairie

La famille BAKTHYAR, d'origine afghane, a déménagé pour un logement plus grand a Mortagne. Nous leur souhaitons le meilleur dans cette nouvelle aventure pour eux.

Monsieur le Maire propose au conseil 2 candidatures pour la location



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 octobre 2025**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **NE RETIENT PAS** un des deux candidats pour la location du 13 place de la mairie.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de poursuivre la recherche d'un locataire

**6. Frelons asiatiques**

Pour rappel jusqu' à 2025 la commune avait voté la mise en place d'une participation financière à la lutte à hauteur de 67%, le département prenant en charge 33%.

La participation départementale a été stoppé en 2025. La commune a alors décidé de prendre charge 100 % avec comme obligation de traiter avec la société agréé par elle (prix préférentiels).

Monsieur le Maire expose au conseil le bilan des interventions depuis 2022

Date	Article	Titres & Mandats	Débiteur/Créditeur	Informations détails
29/09/22	615221	-170,00 €	Paysages Rislois	Frelons Eglise
12/12/22	615228	-53,60 €	FREDON	Frelons Baillard Roseline
19/12/22	615228	-53,60 €	FREDON	Frelons Brabant Regis
10/03/23	615228	-153,60 €	GDS Orne	Frelons Brou, Serena
29/09/23	615228	-72,36 €	GDS Orne	Frelons Schwerdorffer Caroline
19/10/23	615228	-53,60 €	GDS Orne	Frelons Simoën Eric
14/10/24	615228	-117,25 €	GDS Orne	Frelons De Boysson, Marquet
18/08/25	615228	-224,00 €	Paysages Rislois	Frelons Debray, Morin, Gabriel Jullien
02/09/25	615228	-112,80 €	Paysages Rislois	Frelons Ecole
01/10/25	615228	-72,00 €	Paysages Rislois	Frelons 5 Rialin
09/10/25	615228	-64,00 €	Paysages Rislois	Frelons Blanchard Didier

Nous constatons une hausse de notre participation en 2025 lié a 2 phénomènes :

- L'arrêt de la participation du département
- La hausse du nombre d'interventions.

	2022	2023	2024	2025
Cout commune	277,20 €	279,56 €	117,25 €	472,80 €
Département	52,80 €	137,69 €	57,75 €	0,00 €
Total	330,00 €	417,54 €	175,00 €	472,80 €
Nombre de nids	3	4	2	6

Notre employé communal dispose des qualifications et a participé aucune formation phytosanitaire comportant la lutte contre les nuisibles.

Il est volontaire pour assurer cette mission.

Le matériel pour la lutte (combinaison, masque, perche 8 m) représente un investissement de 1 200 €.

La destruction d'un nid coûte en frais variable (produit) autour de 5 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE** l'investissement en un matériel de lutte contre les frelons asiatiques
- **DIT** que la prestation gratuite pour les administrés sera assurée par notre employé communal.

**7. Vacances funéraires.**

Par délibération du 23 avril 2025, les vacances funéraires payés par les familles au vacataire (police municipale de Mortagne) sont passées de 23,00 € à 25,00 € (par homogénéité avec la ville de Mortagne).

La facturation aux familles s'effectue par l'opérateur funéraire qui reverse la somme a la trésorerie Principale a intervalles réguliers (6 mois).

Les établissements Mousset prévenu tardivement ont continué à facturer 23 € des vacances a 25 €. 30 dossiers sont concernés.

Les établissements Mousset nous ont adressé une facture de 60 €. La trésorerie nous demande une délibération pour payer la facture.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de payer une facture aux établissements Mousset une facture de 60 € correspondant à une erreur de valorisation des prestations de vacation funéraire pour 30 dossiers



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 octobre 2025

#### 8. Gratification d'un stagiaire

Par délibération du 18 novembre 2021, le conseil avait voté les conditions de gratification des stagiaires méritants. Dans ce cadre, ces gratifications sont réservées aux jeunes de 15 ans révolus.

Monsieur le Maire soulève le cas de Yannick FARIN jeune stagiaire qui s'est révélé comme particulièrement efficace, assidu et apportant des initiatives. L'employé communal a souligné le soutien qu'il a eu dans son travail par ce jeune.

Monsieur le Maire propose de revoir la délibération de 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la valeur de Yannick FARIN a et **ACCEPTE** de lui donner une gratification de 100 € pour son stage de 2 semaines
- **DIT être favorable à ce type de gratification mais SOUHAITE DECIDER** au cas par cas pour les prochains dossiers

#### 9. Enfouissement réseau télécom au lieudit Les Gouttiers.

Monsieur le Maire informe le conseil que le TE61 a décidé l'enfouissement des réseaux électriques basse tension (440 V) au lieudit les Gouttiers selon le plan suivant.

L'investissement est de l'ordre de 120 000 € pris en charge par le TE61. Dans le même contexte qu'à LIGNI, TE61 propose l'enfouissement simultané du réseau Telecom.

La participation de la commune serait d'environ 20 000 €.

Pour les résidences mitoyennes de Bubertré la prise en charge des traversées de route et raccordements seraient à la charge de Tourouvre au Perche.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication
- **S'ENGAGE** à effacer les réseaux téléphonique, et privé sur l'emprise du dossier
- **S'ENGAGE A PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité au budget 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le devis Orange (devis non valorisé par le Te61).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

#### 10. Espace PLANCKEEL

La cloison bois séparant la salle de la scène s'avère mal adapté dans la cadre de la location de la salle. La complexité de son fonctionnement fait que par 2 fois des locataires ont vu la cloison se dégonder avec risque d'accident.

L'entreprise est consciente de cette difficulté et nous a proposé de remplacer la porte par un rideau métallique isolé et électrique. Elle accepte de prendre en charge la pose de la nouvelle cloison (1 000 €)

L'achat du rideau correspond à un investissement de 4 900 €.

Pour la cuisine, le four actuel vétuste a le thermostat en panne et n'est pas réparable. Nous l'avons remplacé par la cuisinière de l'ancienne salle de réception. L'entreprise qui assure l'entretien nous a signalé la non-conformité de la hotte (trop petite).

D'autre part le conseil est conscient du manque d'une étuve pour le maintien de plats au chaud



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 octobre 2025

(demande souvent relayée par les traiteurs amenés à utiliser nos installations).

Le devis pour le remplacement de la hotte et l'étuve correspond à un investissement de 9 300 €.

Enfin Monsieur le Maire souligne le coût excessif (45 €/mois) de la ligne téléphonique analogique obligatoire pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). Il expose au conseil une proposition reçu de téléphone spécifique correspondant à un investissement de 1 000 € et un abonnement de 15 €/mois. Le conseil s'étonne du coût de la ligne comparé à celui d'une ligne fixe chez un particulier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE** le remplacement de la cloison mobile de la scène par un rideau métallique auprès de la société Technik'bois
- **VOTE** le remplacement de la hotte de la cuisine et l'investissement dans une étuve (devis LANEF).
- **NE RETIENT** pas la proposition de changement de système téléphonique de secours et **DEMANDE** a monsieur le Maire de voir auprès d'Orange pour un changement de tarif

### 11. Participation financière des communes

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les communes sont tenues de verser une participation financière (15 € minimum) au financement de la mutuelle santé des agents.
  - o Soit par participation directe auprès d'une mutuelle conventionnée
  - o Soit par versement à l'agent sur présentation d'un contrat avec une mutuelle labellisée.
- Dans notre conseil du 23 avril 2025 nous avons exprimé notre intention de participation à hauteur de 15 €. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il nous a été notifié que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable a notre intention

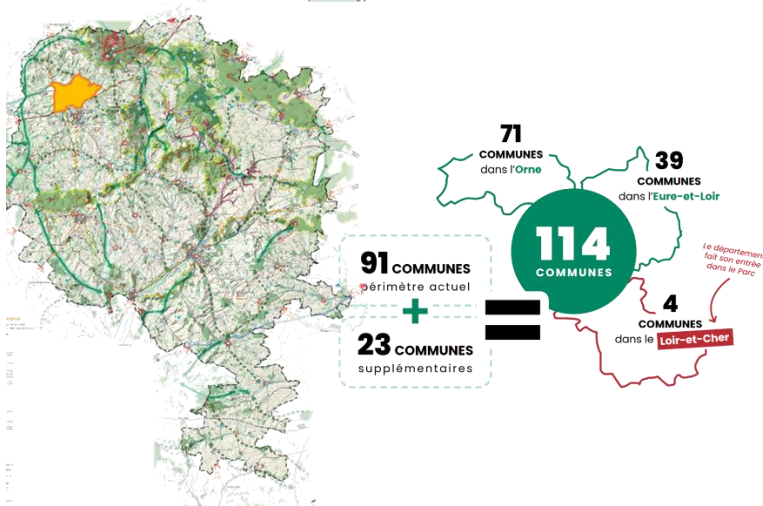
Il nous convient maintenant de délibérer

**Le Conseil Municipal, à la majorité:**

- **VOTE** la participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'une participation de 15 € par agent à la couverture santé des agents territoriaux

### 12. Adhésion au Parc Régional du Perche.

Dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc Régional du Perche, celui-ci nous a proposé d'y adhérer.



Nos obligations à cette charte peuvent être synthétisé comme suit (source ChatGPT)



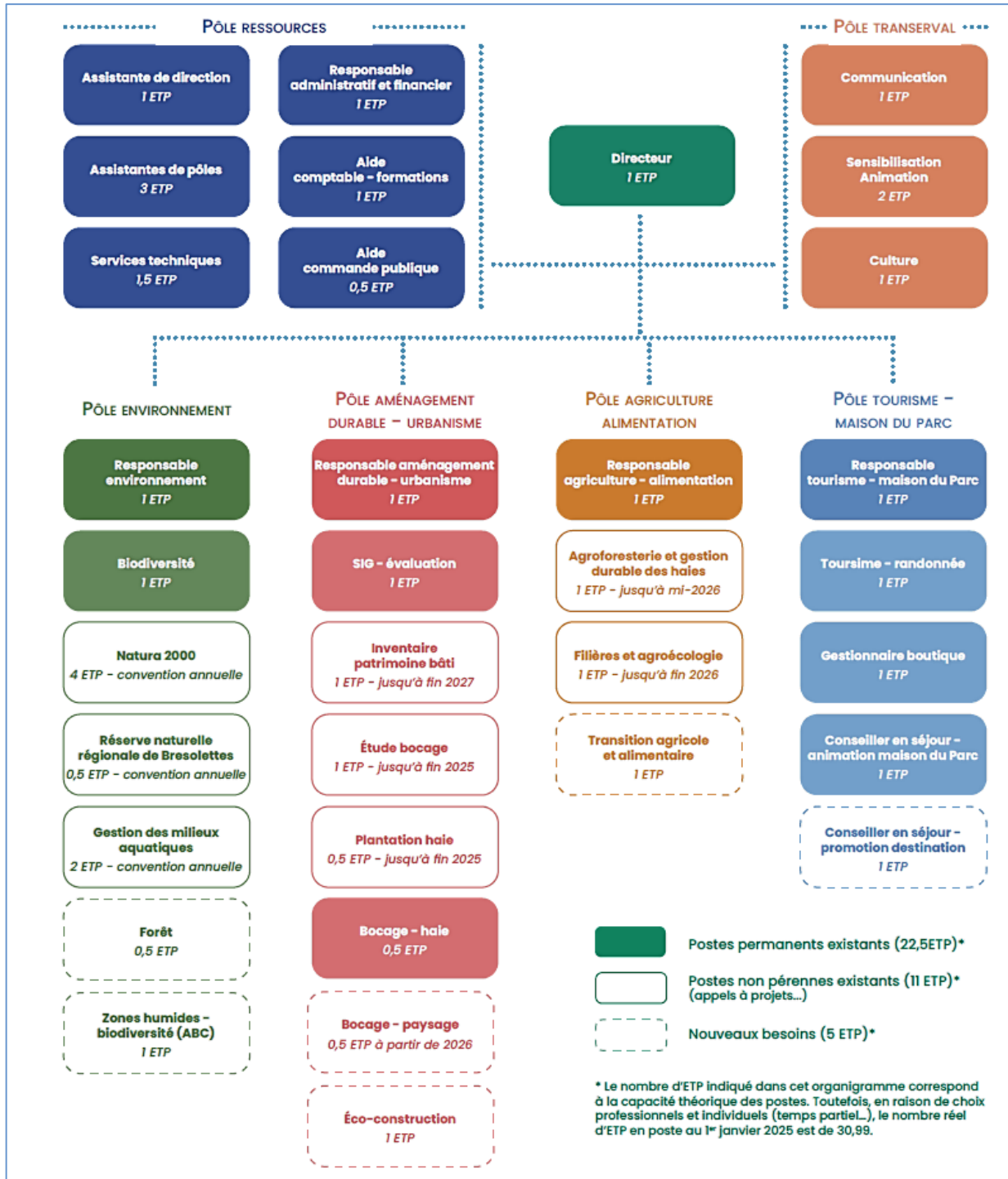
COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 octobre 2025

Adhérer au périmètre révisé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les communes doivent accepter le nouveau périmètre (extension à de nouvelles communes) pour être intégrées.</li></ul>
Participer à la gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'impliquer dans les instances du Parc : les conférences des élus, le conseil citoyen, le conseil scientifique,</li></ul>
Préservation des milieux naturels et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conserver, restaurer, et gérer les habitats naturels sensibles (zones humides, bocage, haies, tourbières)</li></ul>
Protection du patrimoine paysager et culturel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la qualité paysagère, protéger les monuments, les jardins, les sites naturels, les bâtiments traditionnels.</li></ul>
Gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Protéger la ressource en eau, maintenir la qualité des cours d'eau, des nappes, etc.</li></ul>
Urbanisme maîtrisé et limitation de l'artificialisation des sols	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir une urbanisation responsable, respecter les unités paysagères, limiter l'étalement urbain.</li></ul>
Atténuation du changement climatique et adaptation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux impacts climatiques</li></ul>
Encadrement des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les EnR de façon compatible avec les paysages, les patrimoines naturels, les vocations des terrains, etc. Définir des zones favorables / défavorables.</li></ul>
Promotion des activités économiques locales durables	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir l'agriculture durable, les circuits courts, les savoir-faire locaux, le tourisme responsable</li></ul>
Suivi, évaluation et transparence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place des indicateurs quantitatifs, effectuer un suivi des mesures, faire un bilan régulier, rendre compte à la population et aux instances concernées.</li></ul>

L'organigramme du parc est le suivant



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 octobre 2025



Budget prévisionnel 2025/2027 (page suivante)



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 octobre 2025

			2025	2026	2027
<b>DÉPENSES</b>	Fonctionnement	Ingénierie	1 805 000 €	1 805 000 €	1 805 000 €
		Charges à caractère général	564 400 €	564 400 €	564 400 €
		Programme d'actions Fonctionnement	1 266 900 €	987 600 €	923 300 €
	Investissement	Programme d'actions Investissement	1 220 500 €	162 400 €	325 900 €
	<b>TOTAL</b>			<b>4 856 800 €</b>	<b>3 519 400 €<sup>2</sup></b>
<b>RECETTES</b>	Cotisations	Régions Normandie et Centre-Val de Loire	825 700 €	825 700 €	825 700 €
		Départements de l'Orne (61), de l'Eure-et-Loir (28) et de Loir-et-Cher (41)	183 300 €	183 300 €	183 300 €
		Communautés de communes et communes	298 000 €	298 000 €	298 000 €
	Dotations État	Dotations État	250 900 €	250 900 €	250 900 €
	Financements et programme d'actions	Régions Normandie et Centre-Val de Loire	1 086 700 €	383 900 €	383 900 €
		Départements de l'Orne (61), de l'Eure-et-Loir (28) et de Loir-et-Cher (41)	42 800 €	40 000 €	40 000 €
		Europe (FEADER, FEDER...) et État (DRAAF, DRAC, DETR...)	578 100 €	341 900 €	366 900 €
		Agences de l'eau	521 800 €	549 300 €	521 800 €
		Autres (propriétaires, com- munautés de communes, communes, mécénat...)	1 069 500 €	646 400 €	748 100 €
	<b>TOTAL</b>			<b>4 856 800 €</b>	<b>3 519 400 €</b>

Notre participation financière est de 1,8 €/habitant (env. 1 200 €/an) compensé par une dotation de l'état au titre des aménités rurales.

Nous disposerons d'un correspondant (une voix) aux assemblées dirigeantes

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00.

Le prochain conseil se réunira

- le mercredi 26 novembre 2025 à 19h30 en délocalisé
- le mercredi 03 décembre 2025 à 19h30 en mairie